

Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'Etat auprès de
Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2020/01/13 DB/NC

Paris, le 21 janvier 2020

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Reconduction du préavis de grève débuté le 4 décembre 2019 20 h, du vendredi 31 janvier 2020 0 H jusqu'au samedi 29 février 2020 minuit

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière **de reconduire le préavis de grève** débuté le 4 décembre 2019 20 h, **du vendredi 31 janvier 2020 0 H jusqu'au samedi 29 février 2020 minuit.**

En effet, les annonces du gouvernement n'ont en rien répondu aux revendications portées par notre Fédération.

Ce préavis de grève concerne les **personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération.**

Il couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

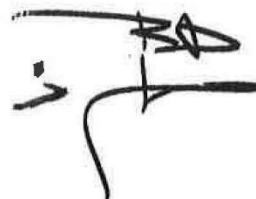
- **Retrait du projet MACRON-DELEVOYE sur les retraites :**
 - ✚ Non à la retraite par points par la création d'un système à cotisations définies et prestations non définies ;
 - ✚ Abandon de l'âge pivot à 64 ans ;
 - ✚ Maintien de la CNRACL et de tous les régimes de base et complémentaires existants ;
 - ✚ Amélioration des droits de l'ensemble des retraités et pensionnés ;
 - ✚ Maintien du calcul de la pension sur la base de l'indice détenu depuis 6 mois ;
 - ✚ Maintien de la catégorie active et insalubre avec les droits qu'elle confère ;
 - ✚ Amélioration des droits à pension pour les parents d'un ou plusieurs enfants ;
 - ✚ Maintien et amélioration des pensions de réversion et d'orphelins ;
 - ✚ Revalorisation immédiate des retraites et pensions des secteurs privés et publics.

- **Dégel immédiat de la valeur du point d'indice** de la fonction publique et rattrapage de **17 %** de perte de pouvoir d'achat ;
- **Arrêt des suppressions de postes et fermetures de services et l'augmentation des emplois statutaires** pour assurer un service public de qualité et permettre d'améliorer les conditions de travail des agents publics.
 - Dans la Fonction Publique Hospitalière, mise en œuvre d'un **plan Marshall de la santé** pour donner des moyens financiers conséquents dans tous les secteurs et services.

Afin de permettre aux personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération reconduit son préavis de grève, afin de couvrir leurs absences pour la période débutant le vendredi 31 janvier 2020 0 H jusqu'au samedi 29 février 2020 minuit.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Didier BIRIG
Secrétaire Général



Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

LE SECRETAIRE GENERAL
Réf. 2020/01/10 DB/NC

Paris, le 21 janvier 2020

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Reconduction du préavis de grève débuté le 4 décembre 2019 20 h, du vendredi 31 janvier 2020 0 H jusqu'au samedi 29 février 2020 minuit

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de **reconduire le préavis de grève** débuté le 4 décembre 2019 20 h, **du vendredi 31 janvier 2020 0 H jusqu'au samedi 29 février 2020 minuit.**

En effet les annonces du gouvernement n'ont en rien répondu aux revendications portées par notre Fédération.

Ce préavis de grève concerne les **personnels et agents de la fonction publique hospitalière relevant de notre fédération.**

Il couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

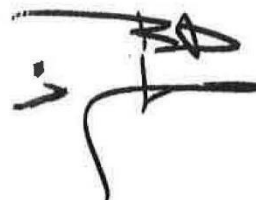
- **Retrait du projet MACRON-DELEVOYE sur les retraites :**
 - ✚ Non à la retraite par points par la création d'un système à cotisations définies et prestations non définies ;
 - ✚ Abandon de l'âge pivot à 64 ans ;
 - ✚ Maintien de la CNRACL et de tous les régimes de base et complémentaires existants ;
 - ✚ Amélioration des droits de l'ensemble des retraités et pensionnés ;
 - ✚ Maintien du calcul de la pension sur la base de l'indice détenu depuis 6 mois ;
 - ✚ Maintien de la catégorie active et insalubre avec les droits qu'elle confère ;
 - ✚ Amélioration des droits à pension pour les parents d'un ou plusieurs enfants ;
 - ✚ Maintien et amélioration des pensions de réversion et d'orphelins ;
 - ✚ Revalorisation immédiate des retraites et pensions des secteurs privés et publics.

- **Dégel immédiat de la valeur du point d'indice** de la fonction publique et rattrapage de **17 %** de perte de pouvoir d'achat ;
- **Arrêt des suppressions de postes et fermetures de services et l'augmentation des emplois statutaires** pour assurer un service public de qualité et permettre d'améliorer les conditions de travail des agents publics.
 - Dans la Fonction Publique Hospitalière, mise en œuvre d'un **plan Marshall de la santé** pour donner des moyens financiers conséquents dans tous les secteurs et services.

Afin de permettre aux personnels et agents de la fonction publique hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération reconduit son préavis de grève, afin de couvrir leurs absences pour la période débutant le vendredi 31 janvier 2020 0 H jusqu'au samedi 29 février 2020 minuit.**

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Didier BIRIG
Secrétaire Général



Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur
1, Place BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08

LE SECRETAIRE GENERAL
Branche « Services Publics »

Réf. 2020/01/11 DR/NC

Paris, le 21 janvier 2020

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Reconduction du préavis de grève débuté le 4 décembre 2019 20 h, du vendredi 31 janvier 2020 0 H jusqu'au samedi 29 février 2020 minuit.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de **reconduire le préavis de grève** débuté le 4 décembre 2019 20 h, **du vendredi 31 janvier 2020 0 H jusqu'au samedi 29 février 2020 minuit.**

En effet, les annonces du gouvernement n'ont en rien répondu aux revendications portées par notre Fédération.

Ce préavis de grève concerne les **personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération.**

Il couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

➤ **Retrait du projet MACRON-DELEVOYE sur les retraites :**

- ✚ Non à la retraite par points par la création d'un système à cotisations définies et prestations non définies ;
- ✚ Abandon de l'âge pivot à 64 ans ;
- ✚ Maintien de la CNRACL et de tous les régimes de base et complémentaires existants ;
- ✚ Amélioration des droits de l'ensemble des retraités et pensionnés ;
- ✚ Maintien du calcul de la pension sur la base de l'indice détenu depuis 6 mois ;
- ✚ Maintien de la catégorie active et insalubre avec les droits qu'elle confère ;
- ✚ Amélioration des droits à pension pour les parents d'un ou plusieurs enfants ;
- ✚ Maintien et amélioration des pensions de réversion et d'orphelins ;
- ✚ Revalorisation immédiate des retraites et pensions des secteurs privés et publics.

- **Dégel immédiat de la valeur du point d'indice** de la fonction publique et rattrapage de **17 %** de perte de pouvoir d'achat ;
- **Arrêt des suppressions de postes et fermetures de services et l'augmentation des emplois statutaires** pour assurer un service public de qualité et permettre d'améliorer les conditions de travail des agents publics.
 - Dans la Fonction Publique Hospitalière, mise en œuvre d'un **plan Marshall de la santé** pour donner des moyens financiers conséquents dans tous les secteurs et services.

Afin de permettre aux personnels et agents de la fonction publique territoriale relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération reconduit son préavis de grève, afin de couvrir leurs absences pour la période débutant le vendredi 31 janvier 2020 0 H jusqu'au samedi 29 février 2020 minuit.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.



Dominique REGNIER

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

LE SECRETAIRE GENERAL
Réf. 2020/01/12 DB/NC

Paris, le 21 janvier 2020

COURRIER RECOMMANDE A/R.

OBJET : Reconduction du préavis de grève débuté le 4 décembre 2019 20 h, du vendredi 31 janvier 2020 0 h jusqu'au samedi 29 février 2020 minuit.

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière de **reconduire le préavis de grève** débuté le 4 décembre 2019 20 h, **du vendredi 31 janvier 2020 0 H jusqu'au samedi 29 février 2020 minuit.**

En effet, les annonces du gouvernement n'ont en rien répondu aux revendications portées par notre Fédération.

Ce préavis de grève concerne les **personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération.**

Il couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

- **Retrait du projet MACRON-DELEVOYE sur les retraites :**
 - ✚ Non à la retraite par points par la création d'un système à cotisations définies et prestations non définies ;
 - ✚ Abandon de l'âge pivot à 64 ans ;
 - ✚ Maintien de la CNRACL et de tous les régimes de base et complémentaires existants ;
 - ✚ Amélioration des droits de l'ensemble des retraités et pensionnés ;
 - ✚ Maintien du calcul de la pension sur la base de l'indice détenu depuis 6 mois ;
 - ✚ Maintien de la catégorie active et insalubre avec les droits qu'elle confère ;
 - ✚ Amélioration des droits à pension pour les parents d'un ou plusieurs enfants ;
 - ✚ Maintien et amélioration des pensions de réversion et d'orphelins ;
 - ✚ Revalorisation immédiate des retraites et pensions des secteurs privés et publics.

- **Dégel immédiat de la valeur du point d'indice** de la fonction publique et rattrapage de **17 %** de perte de pouvoir d'achat ;
- **Arrêt des suppressions de postes et fermetures de services et l'augmentation des emplois statutaires** pour assurer un service public de qualité et permettre d'améliorer les conditions de travail des agents publics.
 - Dans la Fonction Publique Hospitalière, mise en œuvre d'un **plan Marshall de la santé** pour donner des moyens financiers conséquents dans tous les secteurs et services.

Afin de permettre aux personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, **la fédération reconduit son préavis de grève, afin de couvrir leurs absences pour la période débutant le vendredi 31 janvier 2020 0 H jusqu'au samedi 29 février 2020 minuit.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Didier BIRIG
Secrétaire Général

